

Cour des comptes



ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

# UNE ÉVALUATION DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Rapport public thématique  
Évaluation de politique publique

Synthèse

Mars 2025

## AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport de la Cour des comptes.

Seul le rapport engage la Cour des comptes.

Les réponses des administrations, des organismes et des collectivités concernés figurent en annexe du rapport.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1</b> La politique d'accueil des étudiants étrangers en France est-elle en adéquation avec les différents enjeux nationaux (économie, recherche, migrations, société et influence) ? .....	<b>9</b>
<b>2</b> Les actions et les moyens mis en œuvre contribuent-ils à l'attractivité, à l'accueil et à l'amélioration du parcours des étudiants étrangers ? .....	<b>13</b>
<b>3</b> Quels sont les impacts mesurables de la politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'économie, d'emploi et de rayonnement ? .....	<b>17</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>20</b>



# Introduction

L'évaluation de la politique publique d'attractivité de l'enseignement supérieur prolonge plusieurs travaux récents de la Cour des comptes sur les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur<sup>1</sup>, la mobilité internationale des étudiants<sup>2</sup> ainsi que sur l'entrée et le séjour des personnes étrangères en France<sup>3</sup>.

Après avoir dressé la situation et les perspectives de la mobilité internationale des étudiants dans le monde et en France, l'évaluation s'attache à répondre à trois questions :

- La politique d'accueil des étudiants étrangers en France est-elle en adéquation avec les différents enjeux nationaux (économie, recherche, migrations, société et influence) ?
- Les actions et les moyens mis en œuvre contribuent-ils à l'attractivité, à l'accueil et à l'amélioration du parcours des étudiants étrangers ?
- Quels sont les impacts mesurables de la politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'économie, d'emploi et de rayonnement ?

La mobilité internationale des étudiants croît plus vite que le nombre d'étudiants dans le monde. Elle fait l'objet d'une compétition de plus en plus intense entre les établissements d'enseignement supérieur pour attirer les talents, mais aussi entre les États qui associent leurs stratégies d'attractivité à des objectifs plus ou moins précis.

La manière de comptabiliser les étudiants internationaux dans le monde n'est pas harmonisée entre les différents pays, ce qui nuit à la fiabilité des classements des pays d'accueil et donc à leur comparaison. La collecte d'information par l'Unesco, publiée chaque année en septembre avec les données de l'année n-2 de chaque pays est la seule qui propose une méthodologie commune. Elle se heurte toutefois à une trop grande flexibilité permise par la méthodologie, une rigueur variable d'un pays à l'autre quant aux données déclarées, ou encore à l'indisponibilité des données d'une année sur l'autre. Une distinction importante est à opérer entre les étudiants internationaux, qui changent de pays pour y commencer leurs études, et les étudiants étrangers déjà résidents du pays dans lequel ils entreprennent des études (parfois dénommés « étudiants étrangers non-mobiles »). La notion large d'étudiant étranger englobe les deux catégories. Celle des étudiants internationaux se décompose elle-même de la façon suivante (cf. tableau n° 1).

---

1 Cour des comptes, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale *Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur*, novembre 2018.

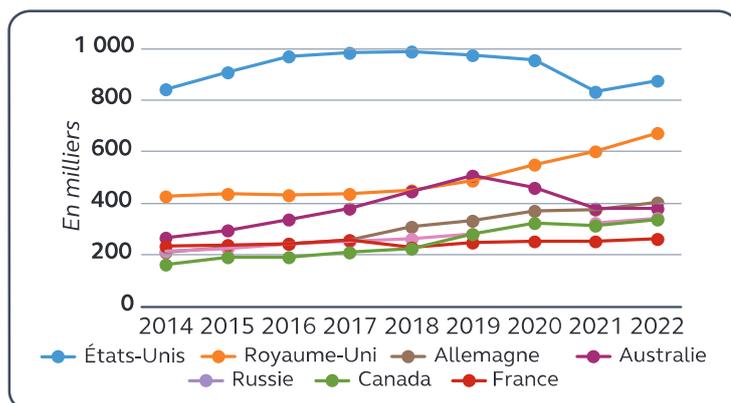
2 Cour des comptes, *La mobilité internationale des étudiants*, septembre 2019.

3 Cour des comptes, *L'entrée, le séjour et le premier accueil des personnes étrangères*, mai 2020.

# Introduction

En dépit des difficultés de mesures, il est certain que la mobilité internationale est en croissance continue sur le temps long. Le nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans le monde est ainsi passé de 600 000 en 1975 à 3,5 millions en 2005 et à 6,4 millions en 2021, après l'arrêt notable de l'année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire. Les étudiants en mobilité internationale représentent aujourd'hui 2,7 % des 256 millions d'étudiants estimés dans le monde, contre 2 % seulement en 2008.

Évolution du nombre d'étudiants accueillis entre 2013 et 2021 par pays



Source : Cour des comptes, d'après Unesco

Après avoir occupé la première place des pays d'accueil des étudiants internationaux pendant l'entre-deux-guerres<sup>4</sup>, la France a connu, notamment depuis les années 2000, une progression régulière des effectifs internationaux accueillis dans son enseignement supérieur. Cette progression est toutefois moindre que celle de certains pays anglo-saxons ou de l'Allemagne, entraînant ainsi un recul de son classement. Sur la base des données de l'Unesco qui recense le nombre des étudiants internationaux en mobilité dite diplômante, la France était le deuxième pays d'accueil en 1980 derrière les États-Unis ; le quatrième en 2017 derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ; elle est en 2022 septième derrière le Canada, l'Allemagne et la Russie<sup>5</sup>. Depuis plus de 20 ans, les aires géographiques d'origine des étudiants internationaux en France évoluent peu. Les étudiants viennent à 50 % de pays maghrébins ou africains, à 22 % d'Asie, à 19 % de pays européens et 9 % d'entre eux sont originaires d'Amérique. Cette stabilité géographique souligne que l'enseignement supérieur français attire prioritairement des étudiants francophones. Les contingents d'étudiants mobiles en forte

4 Les effectifs d'étudiants étrangers représentaient environ 17 000 étudiants en 1940 pour une mobilité internationale probablement comprise entre 80 000 et 160 000 étudiants. Environ 15 % des étudiants étrangers en France étaient logés à cette époque dans la Cité internationale universitaire (CIUP) de Paris, créée en 1925.

# Introduction

croissance, originaires notamment de Chine – désormais au troisième rang des étudiants internationaux derrière le Maroc et l'Algérie –, et plus récemment d'Inde et du Nigeria, se dirigent en effet prioritairement vers des formations anglophones dispensées aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

Au niveau des établissements d'enseignement supérieur, l'accueil d'étudiants internationaux est considéré comme un révélateur de la qualité des formations et de la recherche, tout comme un outil d'internationalisation au bénéfice des étudiants locaux. Selon les cas, l'attractivité de l'établissement constitue un levier de recrutement d'étudiants et de futurs chercheurs de haut niveau ou une source de financement au travers de droits d'inscription parfois très élevés. Dans certains pays, ces revenus représentent une part significative des budgets des établissements d'enseignement supérieur. Du point de vue des États, un environnement mondial de plus en plus concurrentiel a progressivement fait de l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur un enjeu de politique publique. Le plus souvent interministérielle, et reposant sur l'action d'agences de promotion de l'enseignement supérieur et de gestion des mobilités étudiantes, des objectifs de nature diverse lui sont associés, en fonction des priorités des États. Si l'objectif d'influence est systématiquement assumé, d'une façon plus ou moins explicite, les objectifs affichés peuvent eux concerner d'autres aspects. Le financement des universités britanniques par les droits d'inscription des étudiants internationaux est par exemple l'un des principaux objectifs de la politique d'attractivité du Royaume-Uni. Le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée et la contribution des étudiants internationaux à la recherche nationale occupent également une place importante. En Allemagne, après plusieurs années pendant lesquelles l'attractivité était conçue comme un levier d'internationalisation des formations et de la recherche, priorité est désormais donnée à la satisfaction des besoins en compétences des entreprises du pays. Cette orientation est assumée par l'Union européenne dans les recommandations à l'attention des États-membres sur la mobilité des talents et des compétences de décembre 2023<sup>6</sup>, ainsi que dans le rapport « Draghi » de septembre 2024<sup>7</sup> qui insiste sur le déficit en compétences des entreprises européennes, en particulier dans les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques.

---

5 La Russie a été réintégrée en 2024 à l'enquête de l'Institut statistique de l'Unesco, les données portant sur l'année n-2 soit 2022.

6 Commission européenne, Proposition pour une recommandation du Conseil de l'UE, *Europe on the Move' – learning mobility opportunities for everyone*, 15 novembre 2023.

7 *The future of European competitiveness. Part A | A competitiveness strategy for Europe*, septembre 2024 : « ... il est proposé d'adopter des actions spécifiques pour répondre aux pénuries de compétences les plus aiguës dans les domaines techniques et des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). [...] Par exemple, il est proposé de lancer un nouveau Programme d'acquisition de compétences techniques [qui] combinerait un nouveau programme de visas au niveau de l'UE pour les étudiants, des diplômés et des chercheurs dans les domaines concernés afin de stimuler l'afflux ; un grand nombre de bourses universitaires de l'UE, en particulier dans les disciplines STIM, et des stages pour les étudiants et des contrats pour les diplômés avec les centres de recherche et les institutions publiques participants dans l'ensemble de l'UE, afin de conserver les compétences en Europe au début de la carrière des chercheurs. ».





# 1 La politique d'accueil des étudiants étrangers en France est-elle en adéquation avec les différents enjeux nationaux (économie, recherche, migrations, société et influence) ?

Par rapport aux autres principaux pays d'accueil d'étudiants internationaux, la France ne parvient pas à choisir les objectifs qu'elle assigne à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur en matière de mobilité étudiante. Historiquement, le principal objectif était le rayonnement culturel et linguistique par l'accueil d'un grand nombre d'étudiants internationaux, associé à une tradition d'ouverture de l'enseignement supérieur. Cet objectif, très général et intégrant peu les impacts de la politique d'attractivité, a prévalu pendant plusieurs décennies. Depuis près de 25 ans, des rapports d'experts, de parlementaires ou des administrations elles-mêmes, ont dressé le constat d'une absence d'objectifs clairs et d'actions cohérentes dans le domaine de l'attractivité internationale. Ce discours a récemment gagné en sensibilité avec le recul de la France dans le classement des pays d'accueil, et sous l'effet des classements internationaux qui influencent la perception de la valeur des établissements français par les étudiants.

Dans un contexte de remise en question des finalités de l'accueil des étudiants internationaux, plusieurs réformes majeures se sont succédé, sans jamais être coordonnées dans une même temporalité. L'enseignement supérieur public a fait l'objet d'une politique constante de regroupements d'établissements, couplée à des financements sélectifs, afin de gagner en visibilité internationale sur le plan de la recherche, et dans une moindre mesure, de la formation. La procédure de candidature et de sélection « Études en France » représente à partir de 2007 un premier effort de coordination entre les services de l'État et les établissements d'enseignement supérieur<sup>8</sup>. L'action extérieure de l'État a ensuite connu une importante réforme organisationnelle avec la création de Campus France, dont les objectifs étaient d'améliorer la qualité de l'accueil et du séjour des étudiants internationaux et, désormais de façon plus explicite, de participer à la diplomatie d'influence. Enfin, la politique migratoire a connu de nombreuses évolutions,

<sup>8</sup> Cette procédure instaure une plateforme numérisant les dépôts de candidatures des étudiants, associant les postes diplomatiques et les établissements d'enseignement supérieur rattachés à la procédure.

## La politique d'accueil des étudiants étrangers en France est-elle en adéquation avec les différents enjeux nationaux (économie, recherche, migrations, société et influence) ?

sous l'effet de lois successives. Une tendance nette s'en dégage en faveur de la fluidification du parcours des étudiants étrangers avec notamment l'introduction du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), de leur insertion professionnelle et plus spécifiquement de leur contribution à la recherche française par le biais du passeport-talent.

Ces évolutions parallèles ont été réunies pour la première fois dans une stratégie interministérielle d'ensemble, avec l'annonce de la stratégie « Bienvenue en France » fin 2018. Cette stratégie constitue un exemple de politique publique de l'attractivité de l'enseignement supérieur en tant que telle, comprenant à la fois une tentative de définition des objectifs associés à l'attractivité ainsi que de nombreuses mesures. Elle a permis d'amorcer une approche concertée tant entre les administrations centrales qu'au sein des établissements sur l'accueil des étudiants internationaux. La stratégie a été la source d'évolutions modestes de la qualité de l'accueil (label « Bienvenue en France ») et de financement de l'attractivité au niveau des établissements (création de droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux, assortis toutefois de nombreuses exonérations).

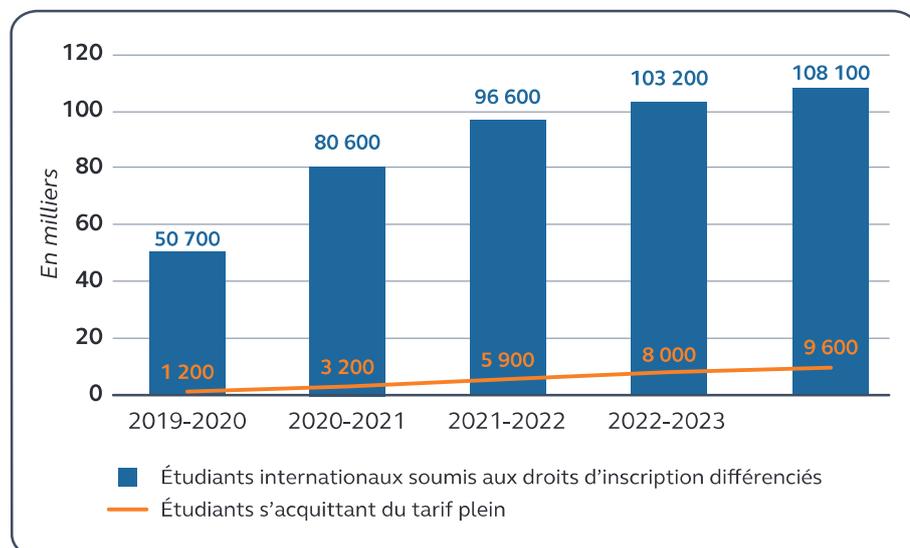
Elle s'est heurtée à l'incapacité des ministères à prioriser les objectifs associés à l'attractivité, débouchant sur un objectif quantitatif d'accueil de 500 000 étudiants étrangers, dont l'atteinte est en bonne voie avec 430 000 étudiants étrangers recensés en 2023-2024 contre 358 000 en 2018-2019, soit + 17 %. Cet objectif central de la stratégie s'inscrit dans une tendance des États à afficher des objectifs chiffrés ambitieux d'accueil d'étudiants internationaux. S'il correspond à une volonté légitime et utile de maintenir la France dans le groupe des principaux pays d'accueil, force est de reconnaître que cette cible n'a guère trouvé de déclinaisons en matière de priorités géographiques, de compétences professionnelles, de disciplines ou d'articulation avec l'aide au développement, qui auraient exigé un travail interministériel plus approfondi intégrant notamment les ministères chargés de l'économie et du travail. En dépit de l'élaboration d'une stratégie interministérielle, c'est l'objectif d'influence qui demeure le principal motif de justification de l'accueil d'étudiants internationaux, soulignant le peu d'évolution sur le sujet depuis plusieurs décennies. Il s'agit de l'objectif dont les effets sont les plus difficiles à mesurer.

---

9 Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, Dossier de presse, 19 novembre 2018 : « L'enseignement supérieur est en effet l'un des vecteurs méconnus de l'influence des États. Le nombre d'étudiants internationaux est un élément de soft power, un signe de l'attractivité de son système d'enseignement et un témoignage de sa capacité à former les élites de demain et à promouvoir ses valeurs ».

## La politique d'accueil des étudiants étrangers en France est-elle en adéquation avec les différents enjeux nationaux (économie, recherche, migrations, société et influence) ?

Nombre d'étudiants internationaux inclus dans le champ des droits d'inscription différenciés et d'étudiants internationaux soumis au tarif plein



Source : Cour des comptes, d'après MENESR-SIES





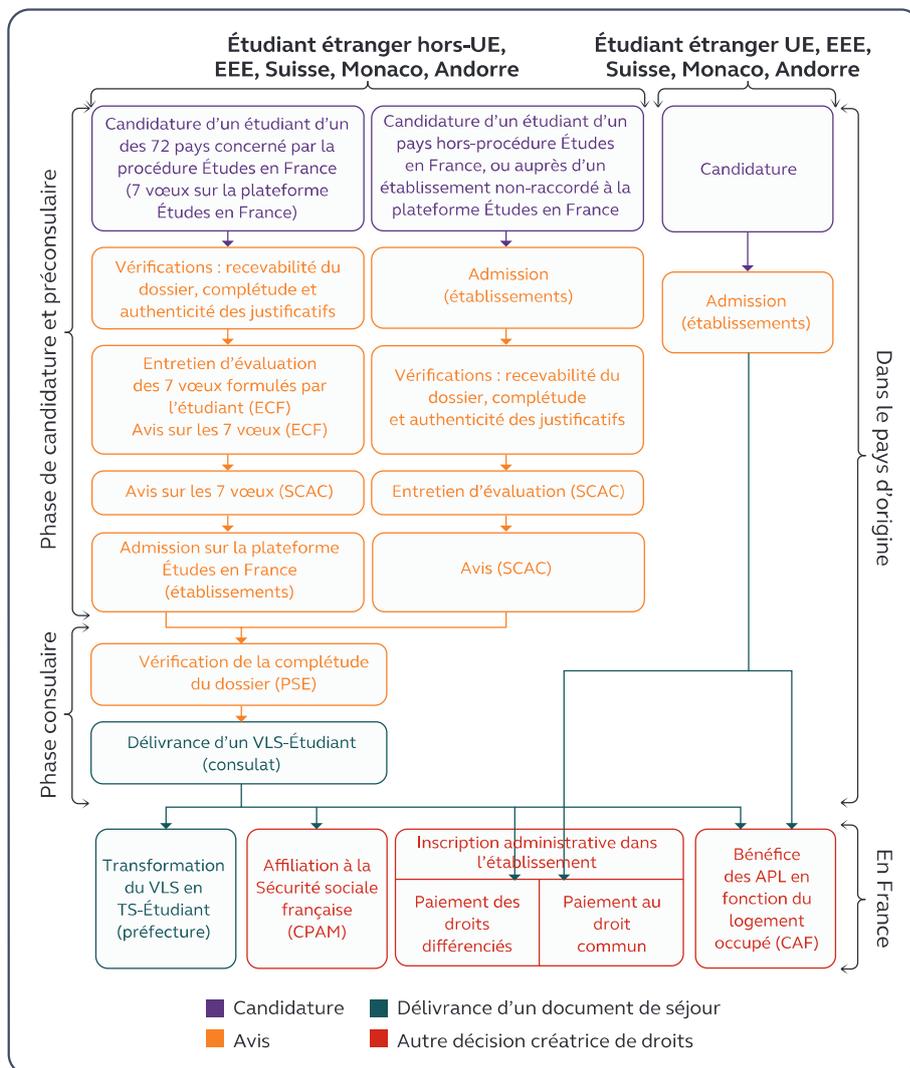
## 2 Les actions et les moyens mis en œuvre contribuent-ils à l'attractivité, à l'accueil et à l'amélioration du parcours des étudiants étrangers ?

La mise en œuvre concrète de la politique d'attractivité dépend d'une coordination étroite d'un grand nombre d'administrations, qui interviennent dans le parcours de l'accueil puis du séjour des étudiants étrangers. Cette

coordination présente d'importantes marges de progression, sur le plan du calendrier d'admission des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur et du renouvellement des titres de séjour.

# Les actions et les moyens mis en œuvre contribuent-ils à l'attractivité, à l'accueil et à l'amélioration du parcours des étudiants étrangers ?

## Étapes de la candidature d'un étudiant pour des études en France



Source : Cour des comptes

## Les actions et les moyens mis en œuvre contribuent-ils à l'attractivité, à l'accueil et à l'amélioration du parcours des étudiants étrangers ?

---

Au sein des établissements d'enseignement supérieur, la mobilité individuelle des étudiants internationaux est peu pilotée voire mal connue. Elle est donc insuffisamment prise en compte dans la stratégie d'attractivité, bien que la sélectivité soit importante. Outre la nécessaire amélioration du suivi des étudiants internationaux en mobilité individuelle et des alumni, les services centraux des universités et leurs regroupements pourraient accentuer le développement des mobilités encadrées, en particulier dans le cadre des universités européennes qui disposent de financements de l'Union européenne (UE).

Enfin, la connaissance des formations prodiguées par les universités qui sont fortement dépendantes des étudiants internationaux mérite d'être améliorée, tant au profit des établissements eux-mêmes qu'à celui des services de l'État, afin de mieux distinguer les formations d'excellence répondant à des besoins en matière de recherche et d'emploi de celles dont la qualité justifierait une évaluation. Un effort doit aussi être fait pour accroître l'offre de formation en langue anglaise et, dans le même temps, l'offre de cours de français en langue étrangère.





### 3 Quels sont les impacts mesurables de la politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'économie, d'emploi et de rayonnement ?

La mesure précise de l'impact de la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur sur différentes variables telles que la croissance économique, l'emploi (et notamment l'emploi qualifié), l'innovation ou encore la production scientifique est particulièrement complexe. Des limites méthodologiques ainsi que des contraintes d'appariement des données disponibles obligent à estimer ces impacts d'une façon encore approximative. En effet, il est impossible de déterminer l'impact sur la mobilité internationale, de mesures aussi différentes que la création des regroupements universitaires, l'action du réseau diplomatique dans la promotion des études en France ou encore les caractéristiques des visas et des titres de séjour délivrés. De plus, l'absence de situation contrefactuelle à la politique d'attractivité formulée dans la stratégie « Bienvenue en France » ne permet pas d'estimer directement l'impact de ses mesures, et ce d'autant plus que la crise sanitaire a eu un effet majeur sur la mobilité internationale des étudiants entre 2020 et 2022.

Il est toutefois possible d'apprécier les effets associés à l'accueil des étudiants internationaux dans certains champs. Le coût net pour les finances publiques de la présence dans l'enseignement supérieur français de plus de 10 % d'étudiants internationaux est d'environ un milliard d'euros. Ce montant, qui reste une estimation, est à mettre en regard des gains associés au taux de maintien à l'issue des études et d'une insertion professionnelle des étudiants internationaux en France élevés, ainsi que de leur contribution à la recherche en France. Les pays concurrents concluent à la rentabilité de l'investissement que constitue l'accueil des étudiants internationaux, en combinant des approches budgétaires et économiques pour en évaluer l'impact, sans toutefois que les résultats ne présentent une grande certitude.

## Quels sont les impacts mesurables de la politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'économie, d'emploi et de rayonnement ?

### Estimation annuelle des recettes et des dépenses publiques résultant de l'accueil d'étudiants internationaux en France

Dépenses		Recettes	
Coût des formations suivies par les étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur public	1 629 M€	TVA issue de la consommation sur place	613 M€
APL	227 M€	Prélèvements obligatoires sur le SMIC <sup>1</sup> en cas de cumul emploi-études	384 M€
Bourses sur critères sociaux (BCS) des CROUS	194 M€	Recettes des certifications et tests de langue des Instituts Français	36 M€
Bourses du Gouvernement français (BGF)	54 M€	Frais de procédure « Études en France »	31 M€
Aides spécifiques et aides ponctuelles des CROUS	17 M€	Droits d'inscription différenciés	15 M€
SCSP du MEAE et du MENESR à Campus France	5 M€	Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)	17 M€
SCSP du MENESR à France Éducation International	4 M€	Recettes des certifications et diplômes de français de France Éducation International	15 M€
		Droit de renouvellement de titre de séjour étudiant	12 M€
		Droits de visa (VLS-TS Étudiant, VCS Étudiant/Stagiaire)	6 M€
		Délivrance d'attestations de comparabilité de diplôme	2 M€
<b>Total</b>	<b>2 130 M€</b>		<b>1 131 M€</b>

Source : Cour des comptes. Les dépenses d'assurance-maladie dont peuvent bénéficier les étudiants étrangers n'ont pas pu être estimées. Pour les étudiants ressortissants de pays de l'UE, les dépenses occasionnées font l'objet d'un remboursement entre les systèmes nationaux d'assurance-maladie. Pour les étudiants ressortissants d'autres États, des conventions internationales bilatérales peuvent prévoir un fonctionnement analogue

Ces incertitudes sur l'ampleur des bénéfices associés à la mobilité internationale des étudiants internationaux méritent dans tous les cas une meilleure implication de l'ensemble des ministères autour de la définition des objectifs associés à l'attractivité, en particulier les ministères de l'économie et du travail, notablement absents de la mise en

œuvre de la politique d'attractivité par rapport aux ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'enseignement supérieur. Des priorités claires, pérennes et largement concertées méritent d'être établies pour stabiliser l'action de l'État en faveur de l'attractivité vis-à-vis des étudiants internationaux.

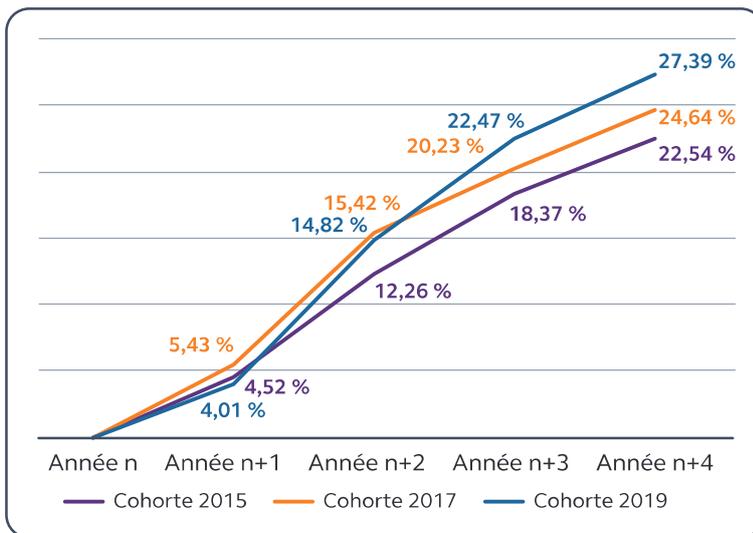
<sup>10</sup> Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

## Quels sont les impacts mesurables de la politique en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'économie, d'emploi et de rayonnement ?

Une priorisation sur la base des compétences professionnelles et des disciplines scientifiques à renforcer constituerait un point d'entrée pertinent, sans se substituer aux considérations

diplomatiques, d'influence et d'aide au développement qui restent au cœur de l'accueil d'étudiants internationaux en France, ni à la capacité des établissements à sélectionner leurs étudiants.

Proportion d'étrangers présents en France sous statut économique après un premier titre de séjour étudiant



Source : DGEF. Base de données AGDREF

Les données sont construites à partir de 14 pays se retrouvant au moins une fois sur la période 2015-2023 parmi les 10 principaux pays de primo-délivrance des titres de séjour étudiants (Algérie, Brésil, Cameroun, Chine, Congo, Corée Du Sud, Côte-d'Ivoire, États-Unis, Inde, Liban, Maroc, Mexique, Sénégal, Tunisie).

# Recommandations

**1.** Mettre en place une stratégie globale sous l'autorité du Premier ministre, en associant pleinement les ministères de l'économie et du travail (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'intérieur, ministère du travail et de l'emploi, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*).

**2.** En s'appuyant sur les évaluations et avis d'accréditation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, systématiser la revue périodique des formations à forts taux d'étudiants internationaux au sein des établissements afin de se prononcer sur leur soutien, leur évolution ou leur fermeture (*ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur*).

**3.** Augmenter le nombre d'établissements d'enseignement supérieur rattachés aux plateformes nationales de candidature, en particulier « Études en France » et développer leur référencement (statut des diplômés, tarifs, composition du corps enseignant, insertion professionnelle, etc.) à destination des étudiants, des postes diplomatiques et des préfectures (*ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'intérieur*).

**4.** Dans le cadre de la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur, réserver les possibilités d'exonération de droits

d'inscription différenciés aux publics prioritaires de la stratégie d'attractivité (*ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*).

**5.** Mieux apprécier l'impact économique et sur le marché de l'emploi de l'accueil des étudiants internationaux au moyen d'une analyse de cohorte renouvelée périodiquement (*ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ministère du travail et de l'emploi, Campus France*).

**6.** Relever le seuil minimum de ressources exigé des étudiants internationaux et prévoir une actualisation annuelle (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'intérieur*).

**7.** Moderniser et sécuriser la plateforme « Études en France » en transférant à Campus France les moyens nécessaires (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).

**8.** Faire des bourses un levier de la politique d'attractivité, en augmentant l'offre de bourses d'établissements et en renforçant la durée et le montant des bourses du Gouvernement français pour les publics prioritaires (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*).

**9.** Mettre en cohérence la politique des visas en donnant accès à une carte de séjour pluriannuelle dès la première admission au séjour pour certaines catégories définies comme prioritaires (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'intérieur*).